

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, Vendredi 3 février à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Étaient présents : MM LEROY, HOUET, ROUDAUT, Mme RADENNE, Adjoint au Maire.

MM BRETON, MOMON, NICOLAS, PERRIN, AIGUIER, Mmes BLONDEEL, LE MAUX, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : MM. SEDRAN (pouvoir à M. MOMON), MORET (pouvoir à M. RIGAULT), VOLONTE (pouvoir à M. BRETON), Mmes RUSMANN (pouvoir à Mme RADENNE), LE GAL (pouvoir à Mme BLONDEEL), LE GARNEC (pouvoir à M. NICOLAS), BUGNON (pouvoir à M. LEROY), MAYOR-LANIQUE (pouvoir à M. ROUDAUT), LUYCKFASSEL (pouvoir à M. AIGUIER)

Absente : Mme MARTY

Date d'affichage de la convocation : 27/01/2012

Date d'affichage du compte rendu : 10/02/2012

Nombre de conseillers en exercice : 22 – **Présents :** 12 **Votants :** 21 **Absente :** 1

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRETON

M. le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents. Après que le compte rendu de la séance précédente ait été approuvé à l'unanimité et après lecture des pouvoirs, M. le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour et donne la parole à M. LEROY.

1 – COMPTE DE GESTION 2011

M. LEROY précise que le compte de gestion de l'exercice 2011 du Trésorier Principal est en tout point conforme aux résultats du compte administratif 2011 tenu par l'ordonnateur.

Considérant qu'il convient d'approuver le compte de gestion 2011 du Trésorier Principal,

Vu les résultats d'exécution du budget hors restes à réaliser,

	Résultat de clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Intégration Résultat AFR	Résultat de clôture
Investissement	-395 655,80		508 103,14	623,43	113070,77
Fonctionnement	1 402 785,33	705 640,64	1 116 379,09		1 813 523,78
TOTAL	1 007 129,53	705 640,64	1 624 482,23	623,43	1 926 594,55

Vu la présentation du compte de gestion établi par le Trésorier Principal,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **CONSTATE** pour la comptabilité de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. LEROY, Adjoint au Maire chargé du budget, de la gestion financière et comptable, présente les résultats du compte administratif 2011 en rappelant les principales réalisations de l'année tant en fonctionnement qu'en investissement. Il commente les différences entre le budget primitif et le compte administratif.

M. le Maire, précise que dans la partie investissement, à ce stade, l'étude concernant le projet de résidence seniors n'a rien coûté mais qu'il n'en demeure pas moins qu'il a bien avancé dans sa phase de faisabilité technique et juridique.

Vu la réglementation de la comptabilité M14,

Vu l'état des restes à réaliser de 2011,

4 – BUDGET PRIMITIF 2012

M. LEROY détaille le budget préparé après plus de deux mois de travail de la commission des finances. Il le présente par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Il indique qu'en section de fonctionnement, les charges à caractère général accusent une hausse qui s'explique notamment par la mise en service des nouveaux bâtiments, l'édition du livre sur Moussy le Neuf ainsi que le report de dépenses non comptabilisées sur l'exercice antérieur.

Il informe qu'un montant global est voté pour le versement des subventions aux associations et que la répartition se fera après avoir reçu les présidents. L'attribution par association se fera lors du prochain conseil.

Il indique que les taux des taxes ne peuvent être votés au cours de la présente séance compte tenu que l'état 1259 n'a pas été fourni par les services fiscaux. Il ajoute toutefois qu'il sera proposé au conseil de ne pas augmenter les taux des taxes communales comme les années précédentes.

Il rappelle les principaux programmes d'investissement enclenchés sur 2011 ou en passe de l'être à savoir le centre technique municipal, la voirie de l'Erable, les courts de tennis couverts, la PVR du chemin des bois, l'extension de l'école, la voirie du centre bourg ainsi que la construction de la halle.

M. LEROY indique qu'un besoin de financement est nécessaire pour l'équilibre du budget de l'année pour un montant d'environ 2.300.000 €, et ce, dans l'attente des arrêtés de subventions. Il rappelle que la dette actuelle est saine et que la commune n'a pas emprunté depuis 2 ans. Il informe qu'un appel d'offres sera réalisé auprès des différents financeurs des collectivités locales. A ce jour, la Caisse des Dépôts & Consignations s'est positionnée sur un financement à hauteur de 50% de notre besoin soit 1.150.000 €. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

	Prêt à taux fixe	Prêt sur Euribor 3 mois	Prêt sur Inflation
Taux	4.51 %	1,13% au 6/2/12	4,09 %
Marge	-	1,98%	1,99 %
Durée	15 ans	15 ans	15 ans
Amortissement	Constant	Constant	Constant
Remboursement	Annuel	Trimestriel	Trimestriel
Commission	0.03 % du prêt	0.03 % du prêt	0.03 % du prêt
Pénalité de remboursement anticipé	7% des sommes dues	7% des sommes dues	7% des sommes dues

Il indique que le décaissement pourra se faire au plus tard le 30 avril 2012. Il ajoute que le bureau d'étude financier, qui nous accompagne dans nos investigations, préconise le prêt sur Euribor 3 mois avec la possibilité de revenir vers un taux fixe si les taux devaient partir à la hausse de façon durable.

M. NICOLAS Pascal, demande quel était le montant des charges financières pour 2011. Une réponse détaillée est faite. De plus, il souhaite savoir si le taux est capé, et suggère de se limiter aux investissements que la commune est en mesure de réaliser.

M. ROUDAUT précise que la Taxe Locale d'Équipement change au mois de mars et que par conséquent, le libellé changera.

Par ailleurs, M. ROUDAUT s'interroge sur l'effet rétroactif qui pourrait intervenir en rapport à la règle de financement à hauteur de 50% fixée par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC). La réponse donnée est que le financement finalisé ne pourra être revu.

Enfin, M. LEROY remercie le travail de la commission des finances ainsi que celui des services administratifs.

Après avoir délibéré,

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté le principe de subventionner chaque année, en fonction des dossiers présentés, au maximum deux classes de découverte.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de verser une subvention maximum de 3 905 €,
- **DIT** que cette subvention sera versée à l'OCCE de l'école pour l'organisation d'une classe de découverte, au vu de la présentation du projet,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2012.

M. le Maire rappelle que si des familles se retrouvaient confrontées à des difficultés financières temporaires, elles peuvent déposer un dossier au C.C.A.S afin que chaque enfant puisse participer à la classe de découverte.

6 – MARCHES PUBLICS

M. le Maire donne la parole à M.HOUET, adjoint au maire chargé des travaux communaux, voirie, réseaux et bâtiments.

- **Halle**

M. le Maire expose le projet de construction de halle couverte. M. NICOLAS demande le délai de réalisation. Il est répondu entre 2 mois et demi et 3 mois. L'objectif attendu est la tenue du marché de Noël 2012 sous cet équipement.

Vu le projet de construction d'une halle traditionnelle dans la commune,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 11-287926 envoyé le 27/12/11, publié au BOAMP le 27/12/11,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 01 février 2012,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les propositions des entreprises,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **RETIENT** les entreprises :

	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 : Fondations	CANARD	42 605,52	52 241,80
Lot 2 : Charpente Traditionnelle Bois	CORCESSIN	186 884,00	223 513,26
Lot 3 : Couverture terre cuite en tuiles plates	CARON	138 000,00	165 048,00
Lot 4 : Structure d'occultation en textile	GALOPIN	22 500,00	26 910,00
Lot 5 : Electricité	PSEG	14 468,00	17 291,76

2007 et obtenues pour les deux bâtiments en 2008 ; l'arrêté préfectoral était commun aux bâtiments C et D.

Aujourd'hui, ces bâtiments ne sont pas construits, et l'autorisation d'exploiter est caduque depuis mai 2011. En 2010, la réglementation relative aux entrepôts ayant été modifiée, et les deux bâtiments alors soumis à autorisation, entrent aujourd'hui dans le nouveau régime d'enregistrement.

GEC 4 souhaite séparer administrativement ces deux entrepôts et dépose une demande d'enregistrement pour chaque bâtiment au lieu d'une demande d'autorisation commune aux deux.

Conformément au Code de l'Environnement, et s'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement, les dossiers de demande d'enregistrement seront mis à disposition du public en mairie durant la période du 13 février 2012 au 11 mars 2012 inclus. De plus, ce même code prévoit que l'avis du conseil municipal soit requis.

Le conseil n'a pas de question particulière, ce dossier étant un renouvellement, s'agissant de l'appellation « installations classées ». M. le Maire précise que cela est lié à la taille et non à un classement type « SEVESO ».

Vu l'avis favorable du conseil municipal sur le projet d'extension « Barogne GEC 4 » du 11 janvier 2008,

Vu la nouvelle demande d'enregistrement pour la création de deux entrepôts sur la zone d'activités de la Barogne reçue en mairie le 6 janvier 2012,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la société GEC 4 pour la création de deux entrepôts.

• **Quartier d'Activités de la Barogne : Définition d'un nouveau périmètre d'études**

M. ROUDAUT rappelle le potentiel d'extension de l'activité économique inscrit au SDRIF et le Contrat de Développement Territorial (CDT) mis en œuvre auquel la commune a décidé d'adhérer. Les trois thèmes visés par le CDT sont : activités économiques, transports et logements.

Aussi et dans la continuité des précédentes délibérations en matière d'élaboration d'un P.L.U, M. le Maire explique une nouvelle fois qu'il convient de se prémunir afin que la collectivité reste maître des implantations sur son territoire. Pour ce faire, il a été proposé lors du conseil municipal du 2 décembre 2011, d'instaurer un périmètre d'études sur deux secteurs particulièrement attractifs de la commune (situés à l'Ouest de la Zone d'Activités de la Barogne et dans la zone du pôle Intermarché). La collectivité sera amenée à mettre en œuvre un projet de ZAC, outil nécessaire à une réflexion d'ensemble sur la base d'un programme d'aménagement défini par la collectivité.

Aussi, et dans la perspective d'ajuster au mieux ce périmètre déterminé dans un précédent conseil municipal et à la vue des divers projets prévus sur le Zone d'Activités de la Barogne, il apparaît nécessaire de définir un nouveau périmètre d'étude défini par la carte jointe à la présente délibération qui exclue une zone de 5,8 ha, initialement incluse dans la 1^{ère} proposition de périmètre.

A titre d'information, M. le Maire précise que dans le cadre de la procédure, la réunion des personnes publiques associées se tiendra le 10 février prochain.

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

9 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles : AS 133 (alignement de fait pour l'Avenue du Moulin et la rue de la Parière) ; AV 275 (Alignement de fait pour l'impasse Lampezard) ; AS 356 (alignement de fait pour la rue de Parière).

10 – INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Manifestations

Le dimanche 12 février

Le Vélo Club Moussignol organise à Moussy le Neuf pour la 4^{ème} édition la randonnée du Saint Laurent, ouvert de 8h à 10h. Clôture à 14h.

Le mercredi 8 février

L'ALSH organise une sortie à la Patinoire de Garges les Gonesse pour les primaires ainsi qu'une sortie au théâtre « Essaïon » à Paris 4^{ème} pour les maternelles.

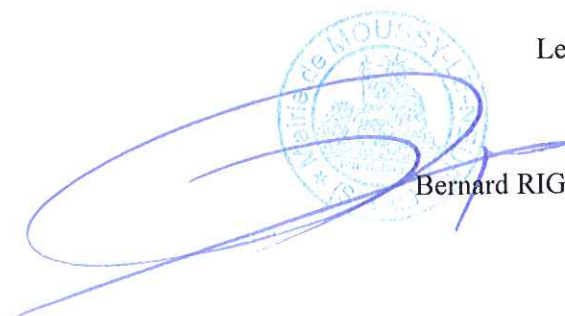
Questions diverses

M. NICOLAS souhaite qu'un point soit fait concernant des ouvertures tardives des permanences mensuelles du matin au CLSH.

M. le Maire rappelle le recrutement d'une directrice visant le redressement qualitatif de la structure. Toutefois, une réponse officielle sera faite après que des précisions sur le sujet aient été apportées.

M. le Maire clos la séance, il est 22 h 27 et propose de faire une petite pause avant la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le Maire



Bernard RIGAULT